

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 551 978**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **83 15471**

⑤① Int Cl* : A 61 M 25/00; A 61 B 6/00.

①② **DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

②② Date de dépôt : 15 septembre 1983.

③① Priorité :

④③ Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 12 du 22 mars 1985.

⑥① Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 83 12752 pris le 29 juillet
1983.

⑦① Demandeur(s) : *ARCHENY Jean Pierre.* — FR.

⑦② Inventeur(s) : Jean Pierre Archeny.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) :

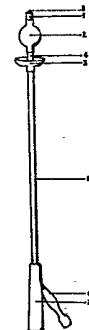
⑤④ Sonde intra-utérine pour hystérogaphie et mesure de la perméabilité des trompes.

⑤⑦ Dispositif pour cathétérisme utérin dans le but de prati-
quer des hystérogaphies et insufflation des trompes utérines.

L'invention concerne un dispositif permettant d'injecter sans
douleur, sans reflux, un liquide opaque aux rayons des antibio-
tiques ou bien tout autre liquide et sous pression, à l'intérieur
de la cavité utérine.

Il est constitué d'un tuyau 5 présentant un orifice supérieur
8, un orifice inférieur 7; il mesure 45 cm de long. Un ballonnet
gonflable 2 est disposé à un demi-centimètre de son orifice
supérieur. Ce ballonnet 2 mesure 2 cm 1/2. Il est en caout-
chouc élastique ou bien toute autre matière appropriée. A
1 cm 1/2 de la fin de ce ballonnet est collée une collerette en
matière plastique ou autre rigide ou semi-rigide. Cette colle-
rette mesure au moins 2 cm 1/2 de diamètre, une profondeur
de 1/2 cm au moins. A l'extrémité inférieure du dispositif se
trouve l'entrée du dispositif et la valve de gonflage.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné au
cathétérisme de l'isthme du col utérin.



FR 2 551 978 - A2

D

-1-

La présente invention concerne un dispositif pour cathétérisme de l'isthme utérin féminin. Dans le but de pratiquer facilement et, sans douleur des hystérogaphies. Ainsi que toute injection médicamenteuse à l'intérieur de la cavité utérine.

5 Les hystérogaphies et insufflations tubaires sont actuellement pratiquées avec des dispositifs en verre ou en métal. Ces techniques sont douloureuses pour la malade. Elles nécessitent la mise en place sur le col utérin de pinces ou bien pour les instruments en verre l'adjonction de moteurs

10 à dépression. Ces dispositifs n'offrent pas d'étanchéité de la cavité utérine. Les produits injectés sont refoulés dans la cavité vaginale. De ce fait les résultats sont moins bons, incertains, et très souvent obligent le praticien à recommencer son examen.

15 La sonde selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. Elle comporte en effet un ballonnet supérieur qui permet sa mise en bonne place et son étanchéité à l'intérieur de la cavité utérine. A 1 cm. $\frac{1}{2}$ de la fin du ballonnet supérieur une colerette en matière plastique ou autre matière

20 appropriée évite que la sonde remonte dans la cavité utérine et parfait à l'étanchéité de cette cavité. Le ballonnet supérieur est gonflable jusqu'à 5 cc. Un long et fin tuyau passant dans la lumière de la sonde et, relié à la base de la

25 sonde à une valve anti retour. Le ballonnet supérieur est gonflable ou dégonflable à l'aide d'une seringue et d'une aiguille. La longueur de la sonde 45 cm. permet au praticien de travailler en dehors de toute source de rayons. Et de pouvoir contrôler plus facilement sur écran TV la progression

30 du produit de contraste. L'extrémité supérieure de la sonde est émoussée de façon à être atraumatique. L'extrémité inférieure de la sonde permet l'adaptation d'une seringue. Selon une variante la sonde peut être de différents diamètres

La figure 1 représente en coupe le dispositif

35 selon l'invention.

Le dispositif représenté sur la figure 1 comporte un long tuyau(5) de 45 cm. de long. Le diamètre du dispositif pourra varier selon les besoins. L'extrémité supérieure(8) est émoussée, l'extrémité inférieure(7) permet l'adaptation

40 d'un embout de seringue. A $\frac{1}{2}$ cm. de l'extrémité supérieure

-2-

(2) un ballonnet en caoutchouc ou toute autre matière ,
est gonflable de 0 à 5 CC La longueur du ballonnet est de
2cm.½ Dégonflé le ballonnet n'augmente le diamètre de la
sonde que de 1à3 mm. Le ballonnet(2) est gonflé grâce a un
45 fin tuyau (4) passant dans la lumière du dispositif, et,
se raccordant à la base du dispositif à une valve (6) anti
retour.

A 1 cm. 1/2 de la fin du ballonnet (2) est fixée une colere-
tte en matière plastique ou autre (3) rigide ou semi-rigide
50 d'un diamètre de 2cm.½ et plus selon le diamètre du disposi-
tif choisi. La profondeur de cette colerette est de ½ cm.

au moins, elle est évasée vers l'extérieur

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné
à pratiquer des hystérogaphies ou insuflation des trompes.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif pour cathétériser l'isthme utérin féminin caractérisé en ce qui concerne un tuyau(5) représentant un orifice supérieur(8) emoussé(8) un orifice inférieur (7) suffisamment large pour laisser pénétrer l'embout d'une
 5 seringue, et, pourvu à son extrémité supérieure d'un ballonnet(2) et d'une colerette (3) d'un fin tuyau (4) passant dans lumière du dispositif (4) et reliant le ballonnet supérieur (2) a la valve anti retour (6)
- 2) Dispositif selon revendication 1 caractérisé en ce qui
 10 concerne le ballonnet supérieur situé à $\frac{1}{2}$ cm de l'extrémité supérieure (8) du dispositif et, gonflable jusqu'a 5 cc. La longueur de ce ballonnet est de $2\text{cm}\frac{1}{2}$. Il est en matière plastique ou en tout autre matière apropiée.
- 3) Dispositif selon revendication 1 et 2 caractérisé en ce
 15 qu'un fin tuyau (4) passant dans la lumière du dispositif et relayant le ballonnet⁽²⁾ la valve anti retour (6)
- 4) Dispositif selon revendication 1 caractérisé en ce qui concerne la colerette (3) qui est en matière plastique semi-rigide ou tout autre matière apropiée de 2,5 cm.
 20 de diamètre au moins, colerette (3) disposée à $1\text{cm}\frac{1}{2}$ de la fin du ballonnet (2)
- 5) dispositif selon revendication 1 caractérisé en ce qui
 25 concerne l'extremité inférieure (7) du dispositif qui est suffisamment large pour laisser pénétrer un embout de seringue.
- 6) Dispositif selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il est en matière plastique rigide semi rigide souple et en toute autre matière apropiée.

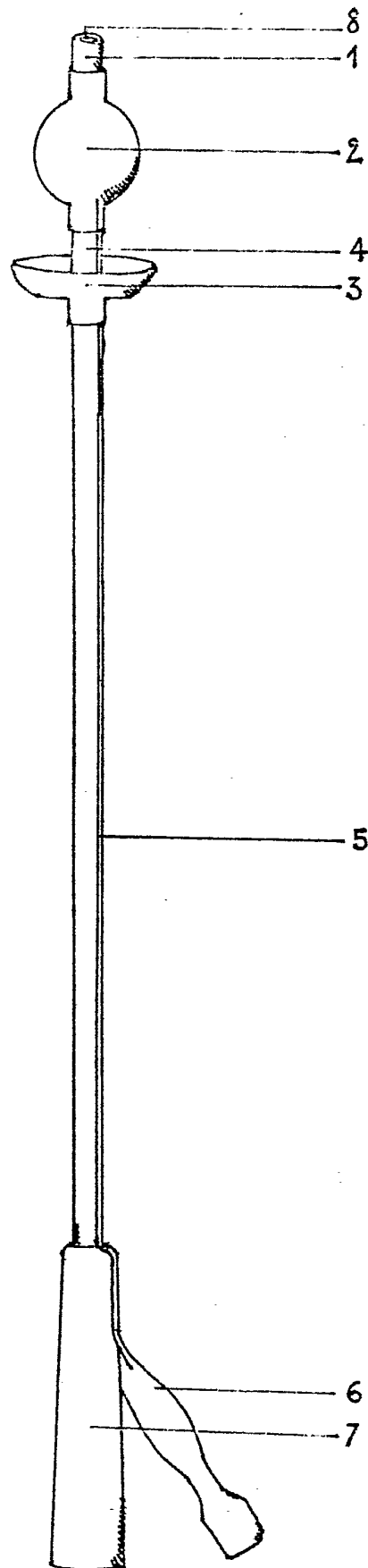


FIG 1